

AuM

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2014

1. Indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Les indemnités de fonction du Maire et des adjoints ont été votées en application de l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2. <u>Délégation d'attributions du conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales</u>

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal attribue 22 délégations à Madame le Maire pendant la durée de son mandat qui seront exercées, en cas d'absence ou d'empêchement par Monsieur le Premier adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame le Maire et de Monsieur le Premier Adjoint par Monsieur le Troisième Adjoint.

3. Centre Communal d'Action Sociale – détermination du nombre des membres

Le conseil municipal a décidé de porter à 5 le nombre de ses membres qui siègeront au C.C.A.S.

4. <u>Centre Communal d'Action Sociale – désignation des membres</u>

Les membres élus pour siéger au C.C.A.S sont : Madame Annie LAMOR, Madame Christiane NAUDI, Madame Magalie LAURENT, Madame Armelle BUFFET et Madame Michèle MERCADIER.

5. <u>Société Anonyme d'Economie Mixte Locale « Belle Viste » - désignation des administrateurs</u>

Madame Michèle LERNOUT, Monsieur Guillaume FABRE, Madame Annie LAMOR et Monsieur Michel MAROT ont été élus administrateurs de la SAEML Belle Viste.

6. <u>Association Saint Gilloise de Développement de l'Action Sociale –</u> désignation des membres

Madame Annie LAMOR, Madame Laure CAPELLI, Monsieur Michel MAROT, Madame Magalie LAURENT, Monsieur Sylvain ALET et Monsieur Eric STEPHANY ont été élus membres de l'A.S.G.D.A.S.

7. Commission de Délégation de Service Public – désignation des membres

Les membres titulaires sont : Monsieur Cédric GUILLAUMON, Monsieur Claude COURTOIS, Monsieur Jean Marc VILLARET, Monsieur Bernard PERIDIER et Monsieur Gilles FRONTIN.

Les membres suppléants sont : Monsieur Nicolas FABRE, Monsieur Marcel GOMEZ, Madame Valérie RIVIERE, Madame Isabelle ALDEBERT et Madame Michèle MERCADIER.

8. Commission d'Appel d'Offres – désignation des membres

Les membres titulaires sont : Monsieur Cédric GUILLAUMON, Madame Isabelle HYLLAIRE, Madame Valérie RIVIERE, Monsieur Jean Marc VILLARET et Monsieur Jacques SERAIN.

Les membres suppléants sont : Monsieur Sylvain ALET, Monsieur Claude COURTOIS, Madame Hélène TAURAN, Madame Isabelle ALDEBERT et Madame Michèle MERCADIER.

9. <u>Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense</u>

Monsieur Claude COURTOIS est désigné pour assurer la fonction de correspondant défense au sein de la Commune.

10. Commission communale des impôts directs – renouvellement des membres

Le conseil municipal a désigné 32 personnes parmi lesquelles la directrice régionale des finances publiques nommera, en plus du maire qui en est le président, les 8 membres titulaires et les 8 membres suppléants de la commission communale des impôts directs.

11. Compte administratif 2013

Le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2013, reconnu la sincérité des restes à réaliser et arrêté les résultats définitifs qui s'établissent comme suit :

Fonctionnement : + 2 902 698,90 €
Investissement : résultat de l'exercice : - 1 178 049,53 €
restes à réaliser : - 596 520,12 €

12. <u>Compte administratif 2013 – affectation du résultat de la section de</u> fonctionnement

Le résultat positif de 2 902 698,90 € en section de fonctionnement du compte administratif sera affecté comme suit :

Section d'investissement : excédent de fonctionnement capitalisé : 1 775 000,00 € Section de fonctionnement : excédent de fonctionnement reporté : 1 127 698,90 €

13. Compte de gestion 2013

Le compte de gestion établi par le Trésorier des Matelles n'appelle ni observation, ni réserve. Il est approuvé par le conseil municipal.

14. Compte administratif 2013 assainissement

L'assemblée a approuvé le compte administratif 2013 assainissement, reconnu la sincérité des restes à réaliser et arrêté les résultats définitifs qui s'établissent comme suit :

Exploitation : + 1 309 817,24 €
Investissement : résultat de l'exercice : - 36 811,44 €
restes à réaliser : - 266 383,38 €

15. <u>Compte administratif 2013 assainissement – affectation du résultat de la</u> section d'exploitation

Le compte administratif 2013 assainissement présente un résultat positif en section d'exploitation de 1 309 817,24 €, qui sera affecté comme suit :

Section d'investissement : excédent de fonctionnement capitalisé : 304 000,00 € Section d'exploitation : excédent de fonctionnement reporté : 1 005 817,24 €

16. Compte de gestion 2013 assainissement

Le compte de gestion assainissement établi par le Trésorier des Matelles est conforme au compte administratif et approuvé par le conseil municipal.

17. Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

Le conseil municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées durant l'année 2013.

18. Budget primitif 2014

Le budget primitif 2014 présenté par chapitre et par fonction est voté globalement. Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent respectivement à 10 044 000,00 € et 5 713 000,00 €. L'attribution des subventions aux associations a fait l'objet d'un vote séparé auquel les élus intéressés n'ont pas pris part.

19. Taux d'imposition de l'année 2014

Les taux communaux, identiques à ceux de l'an dernier, sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation : 11,60 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,90 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 107,01 %

20. Budget primitif d'assainissement 2014

Le budget d'assainissement 2014 est voté globalement en équilibre pour 1 253 000,00 € en section d'exploitation et 1 394 117,00 € en section d'investissement.

La redevance assainissement est fixée à 0,27 € le m³.

21. <u>Aménagement Parc de la Mairie – Fonds de concours de la Communauté de</u> Communes du Grand Pic Saint Loup

L'assemblée a accepté le soutien financier de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup pour l'aménagement du parc de la mairie sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 5 000,00 €.

22. <u>Végétalisation de la rue des Verriès – Fonds de concours de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup</u>

L'assemblée a accepté le soutien financier de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup pour la végétalisation de la rue des Verriès sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 2 900,46 €.

23. <u>Extension du système de vidéo-protection – demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance</u>

Le conseil municipal a approuvé l'extension du dispositif de vidéo protection. Une subvention sera demandée auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D) d'un montant le plus élevé possible.

24. <u>Etude pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement – demande</u> de subvention à l'Agence de l'Eau

Afin de réaliser une étude pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement, une subvention sera demandée auprès de l'Agence de l'Eau d'un montant le plus élevé possible.

25. <u>Multi-accueil « Les Lutins » : modification du règlement de fonctionnement - agrément modulaire</u>

Le conseil municipal a autorisé la modification de l'article 3 du règlement de fonctionnement du multi-accueil collectif « Les Lutins » et approuvé la mise en place d'un accueil modulaire.

26. Camps d'été 2014 – détermination des tarifs

Les tarifs des deux camps d'été ont été fixés : l'un en partenariat avec la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup du 6 au 11 juillet 2014 sur le Massif de l'Espinouse pour 20 adolescents âgés de 12 à 14 ans ; l'autre organisé par la commune du 27 juillet au 1^{er} août 2014 dans les Landes pour 23 adolescents âgés de 14 à 17 ans.

27. <u>Personnel territorial: adhésion à la mission « remplacement » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34)</u>

Le conseil municipal a décidé de continuer à recourir au service remplacement du CDG 34 et d'approuver la nouvelle convention d'adhésion à cette mission.

28. Personnel territorial: modification du tableau des emplois

Le nouveau tableau des emplois du personnel territorial a été adopté.

29. Informations sur les décisions prises par délégation du conseil municipal

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE

Michèle LERNOUT